



**PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
ET LA SOCIÉTÉ ANONYME GRAND BRIANÇONNAIS LES DIABLES ROUGES
SAISON 2011-2012**

Entre

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par son Président en exercice, M. Alain FARDELLA, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du

D'une part,

Et

La Société Anonyme, Grand Briançonnais Les Diables Rouges, représenté par son Président en exercice, M. Sébastien SODE, autorisé par le Conseil d'Administration,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Briançonnais et le gestionnaire de l'équipe du Hockey Majeur, Les Diables Rouges, développent depuis plusieurs années un partenariat, visant d'une part à permettre un accès privilégié aux jeunes suivis par l'équipe du Service Intercommunal de Prévention Spécialisée, et d'autre part à développer une politique de communication autour de l'image de la Collectivité.

En 2012, la Communauté de Communes du Briançonnais entend poursuivre son partenariat avec la Société Anonyme Les Diables Rouges, à travers la mise à disposition d'invitations pour les jeunes suivis par le Service Intercommunal de Prévention Spécialisée. Avec l'achat d'un espace de communication, la Communauté de Communes du Briançonnais souhaite marquer sa présence et son engagement au développement de ce sport.,

Par delà ce soutien, la collectivité s'investit dans le hockey, dont l'image est fortement impliquée dans la vie Briançonnaise. Avec l'acquisition de cet espace de communication, la Communauté de Communes du Briançonnais souhaite également se faire connaître et être présent à l'esprit de ces concitoyens.

La présente convention vise à préciser les modalités de partenariat entre les deux parties.

Article 1 OBJET

La Communauté de Communes du Briançonnais s'engage à acquérir un espace de communication au sein de la patinoire de Briançon.

Cet espace communication sera matérialisé par la pose d'une banderole de dimension approximative de 20 mètres sur un mètre, à installer sous le tableau d'affichage des scores des matchs.

Article 2 COUT DU PARTENARIAT

La Communauté de Communes du Briançonnais s'engage à payer le coût de l'espace de communication, à hauteur de 40 000 euros.

Article 3 MISE EN OEUVRE

La société Anonyme, Les Diables Rouges s'occupe de la réalisation de la banderole dont la transmission du texte sera fournie par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Article 4 RÉALISATION

En contrepartie, la Société Anonyme Les Diables Rouges s'engage à fournir à la Communauté de Communes du Briançonnais 50 invitations gratuites pour la saison 2012/2013, dont les bénéficiaires seront des jeunes suivis par le Service Intercommunal de Prévention Spécialisée.

La distribution des invitations sera assurée par le service de prévention spécialisée intercommunale de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Au début de la saison 2012-2013 les parties se rapprocheront pour établir, au vu du calendrier des rencontres, la liste des matches concernés par les invitations.

Article 5 DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année civile 2012, pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature, et pourra être expressément reconduite.

Article 8 RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi par l'autre partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception, entraînant remboursement des engagements financiers.

Fait à BRIANÇON, le

Le Président,

Le Président,

M. Sébastien SODE

M. Alain FARDELLA